

L'île aux Bambins



Bonjour, L'été a pointé timidement le bout de son nez, entre rayons de soleil et averses surprises. Mais réjouissons-nous, les grandes vacances approchent !! Des réunions et de la formation sont proposées rien que pour les Assistantes maternelles ! Inscrivez vous !

Bel été à vous tous, Aurore LEU, Animatrice du Relais de la CCVA

Réunion IRCEM

Jeudi 6 octobre à 20h
Espace Ménétrier à Valdahon

Inscription obligatoire au
06.87.79.14.14 ou
à rfam.ccva@francas-doubs.fr

Avant le 31 août

La réunion n'aura lieu que si 40 personnes se seront inscrites, donc merci de tenir votre engagement

Fermeture pour congés

Vendredi 15 juillet

Le Relais sera fermé du 1er au 20 août. Pendant mon absence, vous pourrez contacter **le Relais du Canton d'Audeux au 03.81.58.64.26 ou 06.32.15.35.42**

Bonnes
vacances



Une aide financière est possible lors du démarrage, du renouvellement, de l'extension ou de la modification de l'agrément de l'assistant maternel.

Cette aide permet de financer les équipements nécessaires à l'activité professionnelle (poussette, siège auto, parc, lit...).

L'aide doit être sollicitée dans les 12 mois suivant l'obtention de l'agrément ou dans les 6 mois suivant son renouvellement, et est soumise à conditions de ressources.

Dans tous les cas, l'assistant maternel devra justifier d'au moins 3 mois consécutifs d'activité. La demande peut être étudiée sur présentation de devis. Le paiement de l'aide éventuelle sera effectué sur présentation de facture. Le formulaire de demande est disponible sur le site ircem.com

Vous pouvez également contacter les conseillers IRCEM au 0980.980.990 pour faire votre demande d'aide.

Le service IRCEM Plus

Accessible depuis le numéro unique **0 980 980 990**, le service gratuit IRCEM Plus de l'Action sociale IRCEM Prévoyance permet d'échanger par téléphone avec un conseiller IRCEM PLUS.

Spécialement formés pour répondre aux questions, les conseillers IRCEM PLUS sont à l'écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Ils informent en toute confidentialité sur différents domaines (professionnels, santé, vie pratique, utilisation des CESU Préfinancés, les aides sociales, les dispositifs pour faire face aux événements imprévus...)

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.ircem.com à votre Espace Action sociale.



FORMATION CONTINUE

Les assistants maternels qui ont suivi la formation des 1ers secours pendant leur formation initiale avec le Département ne peuvent pas participer au recyclage SST qui est pris en charge par leur employeur dans le cadre de la formation continue. Dans le catalogue IPERIA, il vous est proposé une formation de 16h pour obtenir ce certificat « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » à laquelle vous pouvez y accéder. (A l'issue de cette formation, vous pourrez tous les 2 ans faire le recyclage)

Préparation du Certificat « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans le cadre de la prise en charge d'enfants » 16h soit 2 samedis

Objectifs: Intervenir auprès de toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise;
Contribuer à la diminution des risques dans son quotidien

Samedis proposés: 25 mars et 8 avril 2017 ou les 6 et 20 mai 2017

Les ASS MAT intéressés sont priés de s'inscrire auprès du RAM au 06.87.79.14.14. Formation rémunérée à 3.48€ de l'heure, 12euros de repas et 0.211€/km.

